

Séance du 30 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Exprimé	11
Exclus	

L'An deux mille vingt-six le 30 juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Xavier DELOUIS.

Etaient présents : CLAMENS Claudine, DELOUIS Xavier, BESSIERE Dorine, CAMMAS Alexandre, VIZIER Roland, GIZARD Jérémy, JENTY Marion, PEGORIER Annick SERRA Lauriane

Date de convocation

22/06/2026

Date d'affichage

22/06/2026

Absents : Nicolas ANDRIEU avec pouvoir

Virginie BOUYSSOU avec pouvoir

M Marion JENTY a été nommé secrétaire.

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le maire explique à son conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrévocables transmis par Monsieur le Trésorier du centre de Gestion comptable d'ESPALION pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur,

Sur le rapport du trésorier en date du 24 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- admet en non-valeur le titre de recettes dont le montant s'élève à :

- Précise que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2026 chapitre 65 article 6541. Budget communal

-

-Liste n° 7817680411 : **3.66 €** au titre de l'année 2025.

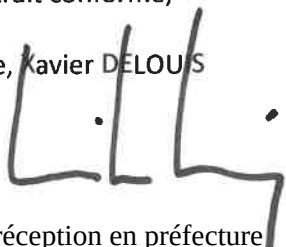
- Précise que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2026 chapitre 65 article 6541. Budget Assainissement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Xavier DELOUIS



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rodez

Et publication ou notification le 6 juillet 2026

